

#### Communiqué de presse

Berne, le 21 décembre 2023

Conseil national : loi sur le CO2 pour les périodes 2025 à 2030

# Les objectifs climatiques nécessitent une diminution du trafic aérien

Selon la Coalition environnement et santé pour transport aérien responsable (CESAR), les mesures prévues pour l'aviation dans la loi sur le CO<sub>2</sub> sont insuffisantes. Le Conseil national n'a même pas eu le courage d'introduire une taxe incitative sur les jets privés. Une aviation compatible avec les objectifs climatiques passe pourtant inévitablement par une réduction du trafic aérien.

Le Parlement mise surtout sur les carburants durables pour décarboner le transport aérien. La loi sur le  $CO_2$  veut introduire un taux de mélange obligatoire de carburants durables similaire à ce qui est prévu dans l'UE : 6% en 2030, dont 5,3% de biocarburants et 0,7% de carburants synthétiques. Or cette mesure présente deux problèmes majeurs, selon Yves Chatton, secrétaire général de CESAR: « Un taux de mélange si faible ne permettra pas de réduire significativement les émissions de l'aviation d'ici à la fin de la décennie. De plus, miser sur les biocarburants est un très mauvais investissement dans le futur, car ils ne seront jamais disponibles en quantité suffisantes pour décarboner l'aviation. »

## Taxe sur les jets privés rejetée

L'introduction d'une taxe incitative de 500 à 3000 francs sur les jets privés a malheureusement été rejetée. « Une taxe sur les jets privés aurait permis de faire un pas vers la justice climatique », regrette Yves Chatton. Les quelques autres mesures incluses dans la loi telles que la mention des émissions aériennes sur les publicités ou le soutien financier pour le transport ferroviaire transfrontalier et la production de carburants synthétiques n'auront qu'un faible impact sur les émissions du trafic aérien, surtout si celui-ci continue à augmenter.

#### Le transport aérien doit baisser

Le transport aérien a presque retrouvé son niveau d'avant la pandémie. En 2019, il était à l'origine de 27% de l'impact climatique en Suisse, ce qui en faisait le secteur le plus polluant. Sans une réduction rapide des émissions de l'aviation, la Suisse n'atteindra pas ses objectifs climatiques. Des études récentes de l'EPFL et l'EPFZ concluent qu'une aviation climatiquement neutre passera inévitablement par une réduction du trafic.

Étude de l'EPFL

Étude de l'EPFZ et de l'Institut Paul Scherrer PSI

## Pour toute information supplémentaire :

Yves Chatton, secrétaire général de CESAR, 079 726 23 24